

Légation de Suisse
en
France
51, Avenue Hoche

1083

Votre B. 11 121 2. 10

Paris, le 14 février 1924.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

En me référant à votre lettre d'avant-hier et en vous confirmant mon télégramme No. 9 d'aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la remise à M. Peretti de la Rocca, Directeur politique du quai d'Orsay, de la note du Conseil Fédéral concernant l'arbitrage de droit dans la question des zones s'est effectuée sans aucun incident, à midi.

J'ai tout d'abord donné à mon interlocuteur un très bref compte-rendu verbal de la note en indiquant que nous insistons pour que le Gouvernement français réexamine la question et se prononce quant au caractère de l'arbitrage proposé. Puis, conformément à vos instructions, j'ai ajouté que si le Cabinet de Paris entrerait dans nos vues sur l'arbitrage de droit, nous ne nous refuserions pas à la constitution d'un tribunal arbitral spécial moyennant que l'accord pût se faire sur un mode de désignation des arbitres un peu différent de celui proposé dans le projet français de compromis. Je me suis servi exactement des termes contenus dans vo-

Au Département Politique Fédéral,
Division des Affaires Étrangères,

B E R N E .



tre lettre du 12 de ce mois et M. Peretti en a pris note sur son calepin pour rapporter mes propos à M. le Président du Conseil.

Le Directeur politique n'a pas exprimé d'opinion quant à notre insistance - bien légitime - pour obtenir du Gouvernement français le seul arbitrage possible, c'est-à-dire celui sur la question de droit; il était parfaitement courtois, a exprimé une fois de plus l'avis qu'il n'était pas possible que l'on n'arrive pas à une entente entre deux pays voisins et m'a dit vouloir soumettre le plus vite possible ma communication à M. Poincaré, actuellement surchargé de travail par la discussion, matin et après-midi, à la Chambre du projet de loi sur les économies à réaliser et les nouvelles ressources fiscales à trouver; en outre, M. Poincaré est souffrant d'une bronchite et quand il rentre le soir chez lui, c'est pour y trouver son médecin et se faire poser des ventouses.

J'ai aussi abordé avec M. Peretti la question de la publication, que vous désirez prochaine, mais d'un commun accord avec le Gouvernement français, des notes et projets de compromis échangés. Là aussi, M. Peretti m'a déclaré vouloir en référer au Président du Conseil, mais il m'a fait part de son opinion personnelle qui est, en général, contraire à la publication trop hâtive de documents diplomatiques; il estime que tant qu'on est en conversation et qu'on n'a pas abandonné l'espoir d'aboutir, il est prématuré de saisir l'opinion publique des notes diplomatiques échangées, parce que le public peut s'énerver sur le texte de telle

ou telle note qui n'est qu'un échelon de toute la négociation; à titre d'exemple, M. Peretti m'a cité le cas récent de la négociation extrêmement délicate avec l'Espagne, au sujet de Tanger. A deux ou trois reprises on était sur le point de tout interrompre et si, à ce moment-là on avait livré à la publicité de la presse une note, il est fort probable que cela eût excité l'opinion publique au point de rendre très difficile un replâtrage. Heureusement que la négociation a pu se poursuivre sans être du domaine public et qu'elle a abouti. On a aussitôt remis à la presse le texte des dernières notes échangées entre l'Ambassadeur d'Espagne et le Quai d'Orsay (voir journaux d'aujourd'hui). - J'ai fait valoir auprès de M. Peretti que la Suisse est un pays d'opinions très avisées, portant depuis toujours le plus vif intérêt à la chose publique, et que le Conseil Fédéral serait, pour cette raison, très désireux de recevoir l'acquiescement du Gouvernement français pour une prochaine publication. M. Peretti m'a dit qu'il me donnerait à bref délai l'avis de M. Poincaré à ce sujet.

Enfin, avant de terminer ma visite, j'ai exprimé l'espoir très vif que la France accepterait définitivement l'arbitrage que nous proposons et j'ai donné nettement à entendre à mon interlocuteur que si tel ne devait pas être le cas, le Conseil Fédéral ne pourrait pas considérer le litige comme terminé et se verrait amené à recourir à la Société des Nations. M. Peretti n'a pas eu l'air autrement surpris de ce que je lui disais là, il devait sans doute y être préparé par des rapports de M. Allizé et il s'est

borné à me répondre : " Oh, la Société des Nations est une assem-
 blée politique qui ferait une cote mal taillée." Et maintenant
 qu'il nous reste à attendre la décision que prendra le Gouvernement
 français, je me demande si je dois de nouveau mettre en batterie
 ma lourde artillerie et faire agir auprès de M. Poincaré les per-
 sonnalités qui firent déjà des démarches au mois de novembre der-
 nier en faveur de notre thèse. Faut-il laisser le Président du
 Conseil mûrir sagement la question, ou bien serait-il opportun de
 tenter d'exercer sur lui une pression qui, évidemment, pourrait, vu
 sa seconde édition, l'énerver et aller à fin contraire. Evidemment
 c'est très délicat et je vous avoue que je suis hésitant et serais
 fort heureux de connaître votre opinion à cet égard.

(une copie au Com. fédéral)

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller

Fédéral, l'hommage de mon respect.

Dumont